

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ENGLEFONTAINE**

NOMBRES DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Membres présents : 9
- Membres en exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation et d'affichage :
08/02/2024

**Séance du 13/02/2024 rattachée
au Procès-Verbal**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ENGLEFONTAINE, convoqué en réunion extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Sandra PLUCHART : Maire.

PRESENTS : Mesdames PLUCHART Sandra, LEMOINE Laëtitia et FONTAINE Valérie, Messieurs LEGROUX Christophe, PAYAGE Sébastien, CARDOSO Dominique, POTTIE Jean-Pascal, GUILBAUT Bernard et BARBAY Daniel.

PROCURATIONS : Mme RAVERDY Françoise. à M GUILBAUT Bernard
Mme DUPUIS Charlotte à M LEGROUX Christophe
M. ROBART Philippe à M. PAYAGE Sébastien
Mme MARECHAL Claire à Mme LEMOINE Laëtitia
Mme BILOT Naïma (pas de procuration)

Secrétaire de séance : Mme FONTAINE Valérie

**Actes - aides aux communes et aux territoires – Appui aux projets locaux des communes
rurales de moins de 2000 habitants des Hauts de France**

Vu l'adoption en séance plénière du 29/09/2022, la Région fait un appel à projets intitulé « Appui aux projets locaux des communes rurales de moins de 2000 habitants des Hauts de France ».

Une aide de 50 000 euros maximum peut être sollicitée à la Région dans le cadre de son fond d'appui pour des projets de soutien de réhabilitation énergétique globale des bâtiments publics. Le taux d'intervention Régional est fixé à 25% dans la limite de 50 000 € maximum.

Par conséquent, Madame La Maire demande à l'assemblée l'autorisation de faire une demande de subvention pour la rénovation énergétique des deux logements.

Le projet est estimé à 89 119.43 euros HT. Nous sollicitons donc 22 279.86 € HT au titre de l'appui aux projets locaux des communes rurales de moins de 2000 habitants.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à main levée acceptent à l'unanimité cette proposition :

- DECIDE la réalisation des travaux ci-dessus cités ;
- SOLLICITE l'attribution des subventions au titre du FAPL
- DEMANDE que cette dépense soit inscrite au Budget
- AUTORISE Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Sandra PLUCHART